

LE CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL



Pour qui ?

Le conseil conjugal et familial s'adresse aux personnes seules, couples et familles rencontrant des difficultés dans leur vie affective, relationnelle et sexuelle.

A quel moment ?

- Lors d'épreuves fragilisant le couple ou la famille (naissance, maladie, handicap, chômage, retraite, deuil...)
- Lorsque les personnes ou les familles sont confrontées à des situations de dépendance, consommation de drogue, radicalisation, dérive sectaire, emprise mentale...
- A propos du questionnement sur la pérennité du couple, dans un contexte d'infidélité, de violence, d'éloignement, d'incompréhension...
- Après une séparation, quand on est tenté de s'enfermer dans son chagrin et le sentiment d'échec, quand on a peur d'engager de nouvelles relations affectives...

Dépasser la crise
Rétablir la communication
Reconstruire un projet de vie

Par qui ?

Le conseiller conjugal et familial est un professionnel qualifié ayant suivi une formation agréée, spécifique à l'écoute de la parole et de la souffrance, qui est soumis à une obligation de confidentialité.

Comment ?

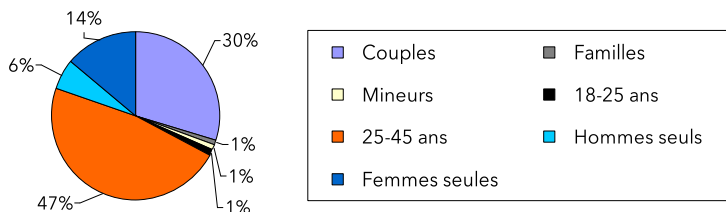
Un ou plusieurs entretiens d'une heure ou une heure et demi. L'entretien peut être individuel, en couple ou en famille. Le premier entretien est gratuit.

QUELQUES CHIFFRES (2020)

700 ENTRETIENS

160 USAGERS

Répartition des usagers



**INTERVENTIONS
SCOLAIRES**

**RELATIONS
FILLES/GARCONS**

SEXUALITES

